

# AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

## PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DES RUISSELLEMENTS SUR LES COMMUNES DE VIDELLES ET DE SOISY-SUR-ÉCOLE.

*présenté par la commune de VIDELLES*

Par arrêté n° 2019-PREF.DCPPAT/BUPPE/084 du 6 mai 2019, le préfet de l'Essonne a organisé les enquêtes publiques conjointes préalables à :

- la déclaration d'intérêt général
- l'instauration d'une servitude d'utilité publique de sur-inondation,
- l'instauration de servitudes de passage.

**CES ENQUÊTES SE DÉROULERONT DU MERCREDI 5 JUIN AU LUNDI 8 JUILLET 2019 INCLUS (34 JOURS).**

**CONSULTATION DU PROJET :** les dossiers seront à la disposition du public à **la mairie de VIDELLES** (1, rue de la Croix Boissée), **siège des enquêtes**, et à **la mairie de SOISY-SUR-ÉCOLE** (Place de la Mairie), pendant toute la durée des enquêtes, aux heures normales d'ouverture au public :

À VIDELLES	À SOISY-SUR-ÉCOLE
Lundi : 14h-16h Mardi & Jeudi : 14h-19h Mercredi : 9h-12h Samedi : 10h30-11h30	Lundi : 8h30-12h30 & 14h30 -19h Mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30 & 14h30-17h30 Mercredi : 10h-12h

Ils pourront également être consultés sur le site internet des services de l'État en Essonne :

[www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement)

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, M. Michel LANGUILLE, Ingénieur EDF et RTE en retraite, à la mairie :**

À VIDELLES	À SOISY-SUR-ÉCOLE
Mercredi 5 juin 2019 : 9h-12h Samedi 15 juin 2019 : 10h30-11h30 Lundi 8 juillet 2019 : 14h-16h	Lundi 24 juin 2019 : 16h-19h

Pendant toute la durée des enquêtes, des informations peuvent être demandées au porteur de projet : 1, rue de la Croix Boissée à VIDELLES – Téléphone : 01.64.98.32.09.

**LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** du public pourront être, soit :

- consignées sur les registres d'enquêtes,
- reçues, de manière écrite ou orale, par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,
- adressées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Videlles, siège des enquêtes. Elles devront parvenir au plus tard le 8 juillet 2019 avant 16h pour pouvoir être annexées aux registres d'enquêtes,
- adressées par courrier électronique reçu jusqu'au 8 juillet 2019 avant 16h à l'adresse suivante : [pref-epvidelles@essonne.gouv.fr](mailto:pref-epvidelles@essonne.gouv.fr)

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes auprès du Préfet de l'Essonne (DCPPAT–BUPPE– Bd de France – CS 10701 – 91010 Évry Cedex)

**RÉSULTATS :** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairie de Videlles, de Soisy-sur-École ou à la préfecture.

**DÉCISION :** le Préfet statuera par arrêté, au bénéfice de la commune de Videlles, sur l'instauration des servitudes & et sur la déclaration d'intérêt général.